

**Echange de notes  
du 6 février 1980**

**concernant l'extension à la Principauté de Liechtenstein  
de l'arrangement du 17 décembre 1975 entre la Suisse et la  
Tchécoslovaquie relatif aux transports internationaux  
de personnes et de marchandises par route<sup>1</sup>**

---

Par échange de notes du 6 février 1980 entre l'Ambassade de Suisse à Prague et le Ministère fédéral des Affaires étrangères de la République Socialiste Tchécoslovaque, les effets de l'Arrangement du 17 décembre 1975<sup>2</sup> entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République Socialiste Tchécoslovaque relatif aux transports internationaux de personnes et de marchandises par route ont été étendus à la Principauté de Liechtenstein, aussi longtemps que cet Etat est lié à la Suisse par un traité d'union douanière<sup>3</sup>.

RO 1980 248

<sup>1</sup> La validité du présent éch. de notes a été confirmée par la République tchèque par l'éch. de lettres du 24 fév. 1994 et par la Slovaquie par l'éch. de notes des 13 oct./25 nov. 1994 entre les deux gouvernements.

<sup>2</sup> RS 0.741.619.741

<sup>3</sup> RS 0.631.112.514

